
AVIS PUBLIC

RAPPORT FINANCIER 2025

AVIS PUBLIC est donné que suivant les dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le rapport financier du trésorier ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025 seront déposés lors de la séance extraordinaire du conseil, qui se tiendra le 23 septembre à 19h30.

Donné à Saint-Patrice-de-Beaurivage, ce 17^e jour de septembre 2026.



Alexandra Espin-Espinoza
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Alexandra Espin-Espinoza, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site internet de la Municipalité et d'en avoir affiché une copie sur le babillard prévu à cet effet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17^e jour de septembre 2026.



Alexandra Espin-Espinoza
Directrice générale et greffière-trésorière